

Le comptage et la constatation de l'état du matériel loué seront faits contradictoirement avec un agent de ce service au moment de la livraison et à celui de la restitution.

La location comptera du jour de la livraison inclus au jour de la remise inclus.

Elle pourra prendre fin, de plein droit, et sans aucune indemnité sur simple avis du Service des Travaux publics.

Les dépenses de transport et de restitution seront dans ce cas, à la charge du locataire ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Il aura également à supporter les frais de réparations du matériel loué s'il n'était pas rendu en bon état.

Art. 3. Le tarif de location du matériel Decauville est fixé ainsi qu'il suit :

0<sup>o</sup>2 par mètre de voie et par jour, les aiguillages étant comptés pour le double de leur longueur ;

0<sup>o</sup>20 par chaque plaque tournante et par jour.

1 fr. par wagonnet et par jour.

Art. 4. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 24 novembre 1905.

JULLIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général,  
HENRI COR.

HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 6 décembre 1905, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3 § 6 de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa matacinaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi Tahiti, ia haamana hia, i te 6 no titema 1905, i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mati 1866.

Numéros d'ordre	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
876	Katiu.	24 juillet 1905	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Dames Taio et Teura a Tekuria.	O'Teura.
877	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Epeux Tekarere a Tekurie.	Urutetou (partie.)
878	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Tepakia et consorts.	Urutetou (partie.)
879	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Tekarere et Tehetu a Tekurie.	Paegahakura
880	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : S <sup>r</sup> Tekarere a Tenohu.	Pakokura.
881	id.	id.	S <sup>r</sup> Tematagihua a Piavari, contre : Dames Tuumari et Nohouma.	Parahi.
882	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Puaepua a Papa et consorts.	O'Kere.
883	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Taku a Teura.	Paegahakura.
884	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia, contre : S <sup>r</sup> Maibea a Takotua.	Tematairua-pana.

Numéros d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
885	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Dames Taio et Teura a Tekurie.	O'neke.
886	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Tenaha a Maitupava.	Paegahakura.
887	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Epeux Ta Tane a Tepuhiri.	Pairaurohia.
888	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Tinorus a Metua.	O'Teura.
889	id.	id.	S <sup>r</sup> Korotain a Tagia et consorts, contre : Tinorus a Metua.	O'Teura I.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

AVIS

L'Administration rappelle au public qu'aux termes de l'arrêté du 27 avril 1904, tout véhicule quelconque doit se ranger à sa droite à l'approche de tout autre véhicule, de manière à lui laisser libre au moins la moitié de la chaussée.

Les contraventions à ces dispositions sont punies d'une amende de 6 à 10 francs, sans préjudice de peines plus graves ou de dommages-intérêts envers les parties lésées, en cas d'accident.

L'Administration n'hésiterait pas à faire verbaliser contre toute personne qui enfreindrait les règles rappelées ci-dessus.

PARAU FAAITE

Te faaite faahou nei te Hau i te taata'toa e ma te au i te mau parau i faataa hia i roto i te faaue raa no te 27 no eperera 1904, e tapiri ia te mau huru pereoo atoa i to ratou pae atou i te fatata raa mai tetahi mau pereoo e a'e ia vai atea noa ia ratou te afa tia o te purumu o te iti raa.

Te feia e faahapa i teie nei faaue raa e faautua hia ia i te utua moni mai te ono e tae noa'tu i te ahuru aore farane, a taa'e noa 'tu ai te hoe mau utua rarahi a'e e aore ra te vetahi à mau taima te aufau hia na te feia i ati no nia i to ratou hapa raa.

Eita roa te Hau e tauruuru noa'e i te faaue i te feia toroa e ia papai hia te parau faahapa raa i nia i te feia'toa te ore e haapao i te mau parau ture i faaite hia i nia nei.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS.

AVIS

MM. les négociants et patentés de toutes les catégories qui auraient l'intention de cesser leur commerce ou leur industrie, sont